

Yves COATIVY, *La Monnaie des ducs de Bretagne de l'an mil à 1499*. Presses universitaires de Rennes, 2006, 454 p.

Les souverains du Moyen Âge dans l'Europe de l'Ouest héritèrent des Romains le droit régalien de battre monnaie. En pratique depuis la fin de l'Antiquité, dans ce qui devint l'Empire carolingien ce droit avait été largement battu en brèche et il avait dû être rétabli par Pépin le Bref et Charlemagne. Ceux-ci imposèrent aussi une uniformité dans le poids et le dessin de la monnaie. La principale était le denier d'argent, pesant 32 grains de blé (à peu près 1,75 gramme), pour un diamètre d'environ 20 mm.

De l'autre côté de la Manche, dans l'Angleterre anglo-saxonne, une monnaie très similaire apparut, largement inspirée de l'exemple carolingien. Mais à la différence de leurs homologues continentaux, les rois anglo-saxons purent maintenir leur monopole de frapper la monnaie dans les générations qui suivirent. C'est seulement brièvement, pendant la période qu'on appela « l'Anarchie », sous le règne d'Étienne (1135-1154) que les barons défièrent la couronne en frappant leur propre monnaie, et ce fut une phase extrêmement passagère. Essentiellement, depuis plus de mille ans, l'État anglais (britannique maintenant) a bénéficié d'une souveraineté incontestée sur le penny et la livre sterling, ce qui explique en partie son actuelle réticence à rejoindre ses voisins européens dans la zone Euro.

Le monopole carolingien était déjà brisé au milieu du IX^e siècle et ne fut définitivement rétabli en France qu'à la Révolution. Vers le début du X^e siècle, les premiers exemples de monnaie ne faisant pas référence à la dynastie régnante commencent à apparaître. La première est celle de Guillaume le Jeune, comte d'Auvergne (918-926), dont le nom se rencontre sur une pièce frappée à Brioude, mais découverte dans un trésor enfoui à Rennes. D'autres suivirent rapidement, comme Guillaume Longue-Épée, duc de Normandie (927-943) et Hugues le Grand (923-956), qui battit monnaie à Senlis, tandis que son petit-fils Hugues Capet en frappa à Paris et Saint-Denis. Vers cette époque Alain III, duc de Bretagne (1008-1040) émit des pièces portant son nom, pratique commune chez les princes. Bien sûr, une monnaie avait été frappée en Bretagne avant son règne ; des ateliers monétaires avaient fonctionné de façon intermittente à Rennes et à Nantes depuis l'époque mérovingienne, mais, comme le note Yves Coativy, « il est difficile d'attribuer à un principat précis les monnaies anonymes » (p. 59) frappées avant l'époque d'Alain III. Par la suite il y eut une émission presque continue de monnaie ducale en argent, nombreuse et variée, et même en or à partir du règne de Charles de Blois (1341-1364) jusqu'en 1499.

L'un des principaux buts de l'important travail précis et très clair d'Yves Coativy est de « brosser un tableau de l'histoire monétaire du duché [...] depuis son émergence dans l'histoire » jusqu'aux dernières émissions bretonnes indépendantes, celles d'Anne en 1498-1499. Après une excellente

introduction, comportant un examen passionnant des premières études bretonnes de la monnaie et des collectionneurs (p. 11-53), il tente d'abord de « mesurer la monétarisation de l'économie, de montrer l'émergence du monnayage ducal, et de poursuivre l'étude sous les Dreux en élargissant la problématique à la pensée politique » (p. 57-162). Il s'interroge ensuite sur « les liens entre monnaie et théorie ducale [...] et le degré de réussite de la politique monétaire des Montforts » (p. 163-265), puis analyse de façon très suggestive « la place de la monnaie dans la construction d'une principauté dans l'Europe de la fin du Moyen Âge » (p. 267-408). Sur tous ces points, Y. Coativy fournit une telle moisson d'informations et d'interprétations qu'on ne peut pas aisément les résumer ici car son étude touche non seulement à l'histoire économique, sociale et administrative du duché au Moyen Âge, mais aussi à l'idéologie politique et à ses implications pratiques. Le livre est aussi illustré tout au long de dessins des principales pièces émises, ainsi que de nombreuses cartes et de 100 tableaux qui résument une forte accumulation de preuves.

En bref, il montre comment la monétarisation a été longue à venir, mais que les preuves que fournissent les documents et surtout l'archéologie (trésors, découvertes isolées ou ventes modernes de numismatique) de l'utilisation de la monnaie en Bretagne complètent ce que nous savions déjà sur l'essor de l'économie du duché et reflètent les vicissitudes politiques. L'un des principaux apports de ce travail est de préciser cette compréhension générale par une analyse détaillée ; en identifiant par exemple l'évolution des types de monnaies, les montants qui furent frappés, les aires et les périodes de circulation, etc., quelquefois à partir d'une documentation très mince. Ainsi, pour prendre un seul sujet, les diverses fluctuations des contacts commerciaux avec l'Angleterre, l'Espagne et la Bourgogne sont illustrées sur une longue période, tandis que la présence ou l'absence de monnaie royale dans le duché à différentes époques reflètent une série extrêmement complexe de facteurs économiques et politiques influencés par des politiques particulières de tel ou tel roi ou prince ainsi que par des politiques extérieures.

De la fin du XI^e siècle au début du XII^e, il existe aussi en Bretagne une monnaie seigneuriale rivale et puissante, les deniers de Guingamp, frappés par la branche cadette de la famille ducale, les Eudonides, qui tenaient le Penthièvre. Ceux-ci eurent aussi une large diffusion, bien au-delà des frontières du duché : un trésor du XII^e-XIII^e siècle découvert à Tripoli en Syrie ne contient pas moins de 29,6% de monnaies guingampaises, apportées peut-être par des croisés bretons. Mais les difficultés familiales et politiques des Eudonides permirent à Pierre Mauclerc d'affirmer son monopole et la monnaie de Guingamp disparut. À partir de ce moment, de manière tout à fait inhabituelle dans les grandes principautés françaises comme dans le royaume en général, le monopole du duc sur la monnaie à l'intérieur de la Bretagne ne fut plus jamais remis en question, puisque les autres monnaies

seigneuriales éphémères comme celles de Budic, comte de Cornouaille, avaient déjà disparu.

Il y a cependant l'exemple curieux d'Arthur de Richemont, connétable de France (1425-1458) qui frappa une monnaie « bretonne » dans sa seigneurie de Parthenay en contravention avec les droits du roi, ou ces pièces émises par Jean, seigneur de Rieux, quand il tenait la monnaie de Nantes en 1489, ce qui montre comment les dernières périodes d'instabilité ont pu être exploitées par des individus sans foi à leurs propres fins. Les monnaies concurrentes émises par les rivaux pendant la guerre de Succession sont aussi analysées d'une manière très fine et très instructive. Tout aussi important est ce qui est dit ici de la monnaie que les ducs frappèrent pendant de nombreuses années en vertu de la tenue de la vicomté de Limoges, avec cette intéressante suggestion qu'une grande partie en fut battue à Nantes.

Mais c'est pour la façon dont la monnaie a été battue par les ducs successifs – d'abord de manière hésitante sous la maison de Dreux, puis plus effrontément à partir de l'époque de Charles de Blois qui se révèle ici beaucoup moins soumis à ses cousins Valois qu'on ne le dépeint habituellement – non seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour sa valeur hautement visuelle, symbolique et idéologique en promouvant l'image d'un souverain régnant et indépendant, que la plupart des lecteurs salueront cette étude qui fera certainement autorité².

L'émission provocatrice de sa célèbre « cadrière d'or » (la première monnaie française à porter une date) par Anne de Bretagne pendant son veuvage en 1499 est à la fois le chant du cygne et le résumé des politiques duciales si brillamment disséquées par Yves Coativy. Il n'est pas étonnant qu'après 1500 l'État français ait rapidement remplacé la monnaie bretonne par la sienne propre pour effacer le souvenir quotidien des réalisations duciales !

Michael JONES

² À propos des commentaires p. 173-174 sur l'utilisation idéologique qui fut faite de la monnaie par les chroniqueurs de la fin du Moyen Âge dans l'intérêt de la dynastie des Montforts, les pseudo-blancs décrits dans le *Chronicon Briocense* à la fin du XIV^e siècle et attribués par Y. Coativy à Alain III (1008-1040) devraient l'être en fait à Alain IV (1084-1112/6). Ils sont mentionnés pour la première fois dans une célèbre pseudo-charte datée de 1087 ou 1088 (cf. le texte dans Dom MORICE, *Mémoires...*, t. II, Préface, p. XXV, mais avec la date de 1077) qui fut forgée selon toute probabilité par Hervé Le Grant et ses collègues dans la chancellerie bretonne au moment où Le Grant commençait la compilation du *Chronicon* (comme j'ai essayé de le démontrer dans *Le Premier Inventaire du Trésor des chartes des ducs de Bretagne (1395)*. Hervé Le Grant et les origines du *Chronicon Briocense*, 2007, p. 78-84). Parmi beaucoup d'autres, Pierre Le Baud se laissa prendre par cette supercherie et utilisa une version plus tardive de la pseudo-charte qui survit dans plusieurs différents recensements d'originaux, re-attribuée par Le Baud à un duc Yvon (alias Eudon) et datée de Rennes, le 5 mai 1057.